

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

1/ CONTEXTE :

À la clôture de chaque exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, les collectivités locales sont tenues de rendre compte des opérations budgétaires qui ont été exécutées au titre de l'année N. Celles-ci sont regroupées dans un document appelé le compte administratif.

Ce dernier a donc pour but de retracer la situation exacte et réelle des finances de la collectivité, à savoir les opérations réalisées et les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes. Il permet aussi de rapprocher et de comparer ces réalisations effectives aux prévisions budgétaires.

Les restes à réaliser n'appartenant exclusivement qu'à la section d'investissement, correspondent, d'une part, aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements, et, d'autre part, aux recettes, certaines n'ayant donné lieu à aucune émission de titre de recettes avant la fin de l'exercice considéré. Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

Par ailleurs, par délibération n° 2019-28 en date du 21 février 2019, n° 2019-146 et n° 2019-147 du 21 novembre 2019, le Conseil municipal a approuvé le budget primitif pour l'exercice 2019, modifié l'affectation des résultats 2018 et adopté la décision modificative n°1.

Le compte administratif de l'exercice 2019 peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	section de fonctionnement	41 630 733,06	45 287 845,72
	section d'investissement	9 252 493,76	10 112 823,59
Reports de l'exercice n-1	section de fonctionnement		109 891,01
	section d'investissement	2 234 294,25	
	Total	53 117 521,07	55 510 560,32
Restes à réaliser	section d'investissement	3 248 679,19	2 970 750,25
Résultat cumulé	section de fonctionnement	41 630 733,06	45 397 736,73
	section d'investissement	11 486 788,01	10 112 823,59
	Total cumulé	56 366 200,26	58 481 310,57

2/ FONDEMENTS JURIDIQUES :

Les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un compte administratif représentant l'enregistrement définitif des recettes et des dépenses réellement constatées sur l'année budgétaire de l'année écoulée.

Par ailleurs, le vote du compte administratif doit être précédé par le vote du compte de gestion. Il doit correspondre parfaitement au compte de gestion tenu et élaboré par le comptable du Trésor.

Le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L.1612-12 que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1. Le point VII de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 prévoit que le compte administratif de l'exercice 2019 peut être arrêté au plus tard le 31 juillet 2020.

3/ MOTIVATION DE DROIT ET DE FAIT :

Le compte administratif est le dernier acte d'une année budgétaire. Il doit regrouper de manière exhaustive l'ensemble des mouvements effectifs des dépenses et des recettes réalisées et constatés de l'année N. Il se présente sous la même forme que le budget primitif permettant ainsi une comparaison entre les prévisions et les réalisations.

4/ IMPACTS BUDGÉTAIRES :

A – Les résultats du compte administratif 2019

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est un excédent de 2 393 039,25 euros se décomposant ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 3 767 003,67 euros ;
- Section d'investissement : - 1 373 964,42 euros.

Compte-tenu des restes à réaliser, qui s'élèvent à la somme de 3 248 679,19 euros en dépenses et à la somme de 2 970 750,25 en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement est porté à 1 651 893,36 euros.

Il est proposé de reprendre ces résultats ainsi que les restes à réaliser dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2020 et d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- la somme de 1 651 893,36 euros à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;
- la somme de 2 115 110,31 euros à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté.

Le déficit de la section d'investissement, soit 1 373 964,42 euros, étant repris à l'article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

B – Section de fonctionnement

Afin d'apprécier les résultats de la gestion 2019, les réalisations sont rapprochées des prévisions inscrites au budget, les écarts résultant d'une exécution inférieure aux prévisions en dépense et d'une exécution inférieure ou supérieure aux prévisions en recette, en raison du principe de prudence qui prévaut dans l'élaboration du budget.

Les pourcentages d'exécution pour la section de fonctionnement sont les suivants :

	Dépenses	% d'exécution	Recettes	% d'exécution
Prévues	44 646 269,43		44 646 269,43	
Réalisées	41 630 733,06	93,25 %	45 397 736,73	101,68 %
Solde	3 015 536,37		- 751 467,30	

La section de fonctionnement présente donc un résultat de clôture excédentaire de 3 767 003,67 euros.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qui entre dans la composition de l'autofinancement, ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

La procédure d'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement permet la réalisation de l'autofinancement.

Le tableau qui suit détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	% de réalisation	Chapitre	Prévu	Réalisé	% de réalisation
011 – Charges à caractère général	6 089 126,11	5 586 982,36	91,75%	013 – Atténuations de charges	185 000,00	192 097,56	103,84%
012 – Charges de personnel	25 623 825,00	25 035 699,28	97,70%	70 – Produits des services	3 729 242,00	3 888 862,70	104,28%
014 – Atténuations de produits	182 130,00	181 989,00	99,92%	73 – Impôts et taxes	32 809 791,00	33 376 768,98	101,73%
65 – Autres charges de gestion courante	9 075 330,01	9 037 263,12	99,58%	74 – Dotations et participations	6 874 582,92	6 955 934,90	101,18%
66 – Charges financières	686 000,00	655 399,19	95,54%	75 – Autres produits de gestion courante	897 582,50	802 091,07	89,36%
67 – Charges exceptionnelles	175 450,33	146 436,66	83,46%	76 – Produits financiers	180,00	220,00	122,22%
022 – Dépenses imprévues	75,20	0,00	0,00%	77 – Produits exceptionnels	40 000,00	63 400,18	158,50%
Total des dépenses réelles	41 831 936,65	40 643 769,61	97,16%	Total des recettes réelles	44 536 378,42	45 279 375,39	101,67%
023 – Virement à la section d'investissement	1 850 000,00	-	0,00%	002 – Excédent de fonctionnement reporté	109 891,01	109 891,01	100,00%
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	964 332,78	986 963,45	102,35%	042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	8 470,33	-
Total	44 646 269,43	41 630 733,06	93,25%	Total	44 646 269,43	45 397 736,73	101,68%

La gestion peut s'apprécier au regard de l'évolution pluriannuelle, tant en dépense qu'en recette.

En k€	2015	2016	2017	2018	2019
011 - Charges à caractère général	6 580	6 212	5 767	5 527	5 587
012 - Charges de personnel	25 186	25 567	25 494	25 406	25 036
014 – Atténuation de produits	1 329	177	192	198	182
65 - Autres charges de gestion courante	3 492	9 189	9 131	9 089	9 037
66 – Charges financières	950	956	714	724	655
67 - Charges exceptionnelles	515	1 079	323	19	147
Dépenses réelles de fonctionnement	38 052	43 180	41 621	40 963	40 644
Evolution		13,48%	- 3,61%	- 1,58%	- 0,78%

On constate une diminution de 0,8 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par rapport à 2018, l'exercice 2019 étant marqué par une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Une comparaison peut être également faite en rapprochant les valeurs de la Commune aux derniers ratios connus (*source : DGCL, portant sur les résultats des comptes administratifs 2018*) de la strate ou de communes environnantes, les ratios par habitant constituant des indicateurs courants mais par nature très sensibles aux variations de population.

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne strate 20 000-50 000	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Pop. légale	26 621	26 844	26 980	27 323	27 556	-	19 269	30 964	30 740
DRF / hab	1 429	1 609	1 543	1 499	1 475	1 234	1 832	1 314	1 416

En termes de structure de dépenses :

Les charges de personnel représentent 61,60 % des dépenses réelles de fonctionnement et elles diminuent de 1,46 % de 2018 à 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Par habitant	946	952	945	930	909	755	1 213	615	780
012 / DRF	66,19%	59,21%	61,25%	62,02%	61,60%	61,10	66,23	46,79	55,09

Cette diminution s'explique par les postes restés vacants suite au départ d'agents (mutation, fin de contrat, disponibilité), ces postes n'ayant pas pu être pourvus dans l'immédiat. Cette diminution porte essentiellement sur les rémunérations (- 286,5 K€), les charges (- 138,6 K€) et les allocations d'aide au retour à l'emploi (- 152 K€).

Les autres charges de gestion courante représentent 22,23 % des dépenses réelles de fonctionnement et diminuent de 0,6 % de 2018 à 2019. Elles sont principalement composées du fonds de compensation des charges territoriales (5 924 K€ en 2019), des subventions au Centre communal d'action sociale (1 200 K€) et aux associations (1 000 K€) ainsi que de la participation au budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (553 K€).

Les charges à caractère général représentent 13,75 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 1,09 % de 2018 à 2019, que l'on peut rapprocher de l'inflation moyenne en 2019 de 1,1 %.

Coté recettes, la progression des recettes réelles de fonctionnement est de 2,89 % entre 2018 et 2019.

En k€	2015	2016	2017	2018	2019
013 - Atténuation de charges	272	273	211	187	192
70 - Produits des services	3 461	3 537	3 401	3 191	3 889
73 - Impôts et taxes	23 483	30 150	30 605	32 670	33 377
74 - Dotations et participations	9 686	7 548	7 010	7 006	6 956
75 - Autres produits de gestion courante	1 372	1 440	763	795	802
77 - Produits exceptionnels	3 308	4 653	4 925	158	63
Recettes réelles de fonctionnement	41 582	47 601	46 915	44 007	45 279
Evolution		14,48%	- 1,44%	- 6,20%	2,89%

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
RRF / hab	1 562	1 773	1 739	1 611	1 643	1 415	2 002	1 494	1 510

En ce qui concerne la structure des recettes :

Les impôts et taxes représentent 73,71 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 2,16 % entre 2018 et 2019.

Ce chapitre comprend le produit des taxes foncières et d'habitation (21 969 K€ en 2019), l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand-Paris (8 594 K€), le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (862 K€) ainsi que d'autres taxes telles que les taxes additionnelles aux droits de mutation (1 380 K€).

Le produit fiscal des taxes foncières et de la taxe d'habitation est supérieur au produit attendu en raison notamment de l'encaissement de rôles complémentaires.

Les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2009 et se situent comme suit par rapport aux 47 communes du Val-de-Marne :

	Taux 2019	Rang 1	Rang 47	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
TH	24,36	15,35 % (Rungis)	35,13% (Villeneuve St Georges)	-	-	15,58	26,29	25,10
TFPB	23,21	8,10% (Rungis)	34,07% (Ivry sur Seine)	21,38	21,59	15,25	22,52	20,69

L'effort fiscal mesure la richesse fiscale d'une commune en rapportant le produit de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au produit théorique de ces taxes obtenu en appliquant les taux moyens nationaux aux bases brutes (avant abattements et exonérations).

	2015	2016	2017	2018	2019	Effort moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Effortfiscal	1,07	1,05	1,04	1,05	1,11	1,21	0,77	1,11	1,11

Autre indicateur mesurant la pression fiscale sur un territoire donné, le potentiel financier comptabilise le produit fiscal encaissé par la commune et le territoire auquel on ajoute la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et que l'on divise par la population DGF, soit 27 636 habitants en 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	Potentiel fin. moyen de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
Potentiel fin. / hab.	1 295	1 276	1 216	1 198	1 203	1 086	2 094	1 105	1 095

Les dotations et participations représentent 15,36 % des recettes réelles de fonctionnement et diminuent de 0,7 % de 2018 à 2019.

Au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation forfaitaire (DF) affiche en 2019 un montant plus faible qu'en 2018 (3 713 K€ contre 3 766 K€). Cependant, la Commune bénéficie des enveloppes de la péréquation et voit sa dotation de solidarité urbaine (DSU) et sa dotation nationale de péréquation (DNP) progresser légèrement.

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Haÿ-les-Roses	Cachan
DF en k€	5 047	4 239	3 801	3 766	3 713	-	52	4 100	3 587
DF / hab.	190	158	141	138	135	-	3	132	117
DGF en k€	5 333	4 525	4 152	4 149	4 129	-	165	4529	4 633
DGF / hab.	200	169	154	152	150	199	9	146	151

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent 8,59 % et progressent de 21,87 % entre 2018 et 2019. Cette évolution favorable est due à une modification du rythme de facturation des activités périscolaires et à l'encaissement de nombreuses redevances pour permission de voirie durant les travaux de câblage des réseaux.

C – Dette et épargne

Le stock de dette au 31 décembre 2019 s'élève à 27 174 529,19 euros. Toutefois, il convient de noter qu'au titre des restes à réaliser figurent deux emprunts pour un montant de 2 490 000 euros encaissés par la commune au cours du 1^{er} trimestre 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette en k€	29 305	25 452	29 837	26 058	27 175
Capacité de désendettement	71,1	1 272,6	40,5	8,7	5,8

Exprimé en nombre d'années, le ratio de capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser le capital de la dette ; on considère généralement que le seuil critique se situe à 12 ans. Si la capacité de désendettement tend à se stabiliser, la qualité de l'encours est également un indicateur important. Ce dernier, classé à 100% en 1A selon la typologie de la charte Gissler, est très peu exposé aux aléas des marchés car constitué de 81,13 % de dette à taux fixe et à 18,87 % de taux révisable.

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hajÿ-les-Roses	Cachan
Dette / hab	1 101	948	1106	954	986	1 076	1 483	1 368	1 458

D - Section d'investissement

Les pourcentages d'exécution tant en dépenses qu'en recettes pour la section d'investissement sont les suivants :

	Dépenses	% d'exécution	Recettes	% d'exécution
Prévues	15 592 721,55		15 592 721,55	
Réalisées	11 486 788,01	73,67 %	10 112 823,59	64,86 %
Restes à réaliser	3 248 679,19	94,50 %	2 970 750,25	83,91 %
Solde	857 254,35		2 509 147,71	

L'exercice 2019 présente un résultat de clôture déficitaire de 1 373 964,42 euros et, compte tenu des restes à réaliser, un solde de réalisation de la section d'investissement déficitaire de 1 651 893,36 euros.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 73,67 % et de 94,50 % en incluant les restes à réaliser (RAR), cet indicateur de gestion montrant le travail précis des services en lien avec les entreprises.

Les restes à réaliser se décomposent ainsi qu'il suit :

En dépenses : 3 248 679,19 euros

Parmi les principales opérations restant à réaliser ou en voie d'achèvement, il convient de citer :

- Participation à l'enfouissement des réseaux électriques	423 462,40
- Equipement en logiciels et licences informatiques	190 458,16
- Jeux Parc André Villette et cellule sanitaire Parc du Sophora	131 780,97
- Travaux façade toiture et géothermie gymnase Périquoi	262 429,86

- Travaux d'aménagement de la salle de spectacle de la MJC	164 375,01
- Travaux d'aménagement de l'accueil unique	731 112,07
- Construction du gymnase quartier des Frères Lumière	365 664,68
- Construction de la mini crèche du quartier des Frères Lumière	605 835,33

En recettes : 2 970 750,25 euros

- Subvention région adaptation réseau secondaire gymnase Périquoi	79 320,51
- Subventions MGP véhicules propres et projet éco-pâturage	33 951,18
- Subventions SIPPEREC éclairage bibliothèque, toiture et éclairage Périquoi, luminaires Parc des Sports	71 119,16
- Subvention EPT projet Cemagref	109 788,00
- Emprunts	2 490 000,00
- Remboursement des travaux du collège Saint-Exupéry par le département	186 571,40

Le tableau suivant détaille l'exécution budgétaire par chapitre :

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses financières				Recettes financières			
001 – Solde d'exécution reporté	2 234 294,25	2 234 294,25		10 – Dotations, fonds divers	416 900,00	284 646,06	
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 389 000,00	3 384 674,18		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 592 067,92	3 592 067,92	
020 – Dépenses imprévues	26,15			165 – Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	1 000,00	
Sous-total	5 623 320,40	5 618 968,43	0,00	Sous-total	4 013 967,92	3 877 713,98	0,00
Dépenses d'équipement				Recettes d'équipement			
20 – Immobilisations incorporelles	377 029,87	125 487,25	211 881,69	13 – Subventions d'investissement	757 100,00	444 219,97	294 178,85
204 – Subventions d'équipement versées	2 539 646,00	2 115 541,39	423 462,40	16 – Emprunts et dettes assimilées	6 990 000,00	4 500 000,00	2 490 000,00
21 – Immobilisations corporelles	4 506 325,29	3 120 315,82	910 723,02				
23 – Immobilisations en cours	2 546 399,99	498 004,79	1 702 612,08	23 – Immobilisations en cours	500 000,00	303 926,19	
Sous-total	9 969 401,15	5 859 349,25	3 248 679,19	Sous-total	8 247 100,00	5 248 146,16	2 784 178,85
Opérations pour compte de tiers				Opérations pour compte de tiers			
45 – Opérations sur ets d'enseignement				45 – Opérations sur ets d'enseignement	517 320,85		186 571,40
Sous-total	0,00	0,00	0,00	Sous-total	517 320,85	0,00	186 571,40
Dépenses d'ordre				Recettes d'ordre			
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections		8 470,33		021 – Virement de la section de fonctionnement	1 850 000,00		
				040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	964 332,78	986 963,45	
Sous-total	0,00	8 470,33	-	Sous-total	2 814 332,78	986 963,45	-
Total	15 592 721,55	11 486 788,01	3 248 679,19	Total	5 592 721,55	10 112 823,59	2 970 750,25

Le taux d'équipement rapporte les dépenses d'équipement aux recettes réelles de fonctionnement. Il varie également en fonction de la structure de la programmation, l'année 2019 étant marquée par le versement de subventions d'équipement pour un montant global de 2 115 541,39 euros.

	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne de la strate	Chevilly-Larue	L'Hay-les-Roses	Cachan
Taux d'équipement	12,35	18,56	21,71	7,68	8,27	21,4	16,55	15,33	29,27
Equip. / hab	193	329	377	124	136	302	331	229	442

Il s'agit du solde de la participation pour les travaux de rénovation de la piscine (938 K€), de la participation aux travaux d'enfouissement des réseaux (427 K€), d'un acompte au titre de la participation pour la place Charcot Zola (480 K€) et du versement de la subvention pour surcharge foncière pour la construction de 54 logements collectifs Zac de la Cerisaie (271 K€).

Au titre des principales opérations d'équipement, peuvent également être citées :

- Les travaux dans les écoles pour un montant global de 1 003 K€ : la création de deux salles de classe à l'école Doisneau, la réfection des sanitaires des écoles Monnet, Pasteur et Roux et le remplacement des menuiseries de l'école Les Capucines, une subvention de 101 K€ ayant été encaissée sur l'exercice au titre cette dernière opération ;
- Les travaux de rénovation du gymnase Périquoi (758 K€ en dépense, 303 K€ en recette) ;
- La réfection et la mise aux normes PMR des voiries et allées du cimetière (286 K€)
- Les travaux d'aménagement de l'hôtel-de-ville (205 K€)